

*Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

Les représentants du nouveau parti démocratique ont affirmé à plusieurs reprises que si le vote avait été retardé de 30 minutes, les chèques auraient été envoyés. Toutefois, du moins d'après les renseignements que m'ont donnés les fonctionnaires, le gouvernement aurait disposé encore de deux jours alors que le débat devait se terminer demain soir, conformément au règlement de clôture. Il aurait donc quand même été en mesure de sortir les chèques. C'est du moins ce que m'ont affirmé des fonctionnaires qui connaissent fort probablement mieux la question que les députés. Mais en admettant que les néo-démocrates aient raison, que ce serait-il passé le mois suivant? Le gouvernement aurait trop versé et les retraités auraient eu à rembourser. Je peux très bien imaginer comment se sentirait aujourd'hui un retraité à qui l'on aurait versé trop d'argent, qui l'aurait dépensé et à qui l'on demanderait le mois suivant, dans une lettre, de rembourser un certain montant dont il ne dispose plus. Nous ne rendrions pas service à un retraité en le mettant dans cette situation. Par conséquent, je crois que nous avons avantage à bien peser nos mots à ce sujet.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a affirmé, gentiment, il y a quelques instants, que nous avons brisé un contrat, en votant pour le bill C-124.

**Une voix:** C'est un fait!

**M. Taylor:** J'ai entendu un député affirmer que c'était un fait. Toutefois, monsieur le Président, chacun de nous, en vertu du bill C-124, recevait une rémunération quelconque. Chacun de nous était concerné. Lorsque vous engagez un fonctionnaire, est-ce que vous contrenez à un contrat si vous lui donnez une augmentation de salaire? Bien sûr que non. En votant contre le bill C-124, nous n'aurions pas rompu de contrat. Des fonctionnaires ont obtenu une augmentation de salaire considérable il y a quelques mois et ils n'en remettent qu'une portion actuellement. On ne peut donc pas parler de bris de contrat. Par contre, si vous passez un contrat avec un fonctionnaire et que vous donnez force de loi à ce contrat, vous devez le respecter sinon dans ce cas vous rompez un contrat. Il est tout à fait absurde de faire un parallèle entre la question qui nous occupe et le bill C-124. Le bill C-124 n'a rien à voir avec la sécurité de la vieillesse et les pensions de retraite. Il n'a rien à voir avec les enfants. Nous avons voté pour ce bill parce que nous recevons un salaire et qu'au départ nous avons obtenu une augmentation trop élevée. Il n'est que logique et sensé d'en rendre une partie.

Nos concitoyens les plus durement touchés aujourd'hui sont les chômeurs et ceux qui ont des revenus fixes; c'est d'eux qu'il s'agit. Ce bill va causer beaucoup de tort aux Canadiens à revenu fixe. L'amendement atténuera quelque peu ce coup dur. Dans deux ans, tout sera terminé. Mais il ne change rien au fait que ces gens perdent une partie de l'indexation à laquelle ils auraient droit normalement. Si les ministériels refusent de souscrire à cet amendement, ce sera la preuve que le gouvernement continuera d'agir ainsi, comme bon lui semblera, quand il voudra s'en prendre une nouvelle fois aux retraités et leur porter un autre coup.

Monsieur le Président me fait signe que mon temps de parole est écoulé, pourtant je viens à peine de commencer. Cependant, je tiens à ajouter que ce bill est abominable et que

le parti progressiste conservateur s'y oppose, comme il l'a fait dès le début, et ce, malgré ce qu'en disent les néo-démocrates.

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat, car il s'agit d'une question fort importante mettant en jeu des principes qui ne le sont pas moins. Je dois commencer par annoncer que nous voterons en faveur de l'amendement à l'étude. Celui-ci assurera aux Canadiens que le bill cessera effectivement de s'appliquer à la fin de 1984. Il est étonnant que le gouvernement ne l'ait pas prévu de lui-même dans sa mesure législative. L'amendement est valable en soi, mais ce que nous souhaitons, ce n'est pas tant que cette mesure cesse de s'appliquer au bout de deux ans, mais plutôt qu'elle soit rejetée dès maintenant. Le rejet immédiat est préférable à deux années d'application.

Bien entendu, le gouvernement a amendé la mesure dont nous traitons aujourd'hui, de manière à relever l'indexation à 6.5 p. 100. Cette solution de 0.5 p. 100 n'en est pas vraiment une, et il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement prend des demi-mesures ou des mesures de si faible envergure. A vrai dire, tous ceux qui lisent les journaux ces jours-ci savent que si le gouvernement a décidé de modifier la limite de l'indexation et de la faire passer à 6.5 p. 100 dans le cas du Régime de pensions de la Fonction publique, c'est à cause des risques de dissension dans son propre caucus. Le gouvernement avait d'excellentes raisons politiques pour amender ce bill, mais au lieu d'admettre ouvertement la véritable raison, qui était la division éventuelle de son propre caucus, de retirer la mesure et de changer son orientation, il a eu recours à un palliatif, et il a décidé d'adopter une demi-mesure pour donner à certains de ses députés de l'arrière-ban la possibilité de voter en faveur de ce projet de loi.

• (1730)

Le projet de loi est toujours mauvais, monsieur le Président. Il l'est du point de vue moral et économique. Il résulte évidemment de l'application du programme dit anti-inflationniste des 6 et 5 p. 100 aux fonctionnaires retraités. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux fonctionnaires à la retraite? Je soupçonne que c'est probablement parce que les sondages Gallup et autres ont révélé que les syndicats et leurs dirigeants ne sont pas très populaires auprès des Canadiens. C'est ce qui en fait une proie facile pour le gouvernement. C'est très facile du point de vue politique de s'en prendre aux fonctionnaires à l'heure actuelle, car les Canadiens n'éprouvent guère de sympathie à leur égard. C'est donc une mesure politique.

Le programme des 6 et 5 p. 100 est la clé de la politique économique du gouvernement. Celui-ci s'imagine qu'en limitant l'indexation des pensions et des allocations familiales, il arrivera à freiner l'inflation. Il n'y a guère de preuve que cette mesure aura quelque effet que ce soit sur l'inflation, monsieur le Président. En fait, il est notoire qu'une hausse des salaires au Canada a toujours suivi une poussée inflationniste. Autrement dit, les salaires augmentent plus lentement que l'inflation. On aurait donc bien du mal à soutenir que c'est la hausse des salaires qui attise l'inflation. J'estime donc qu'il y a lieu de remettre en question l'idée selon laquelle nous devons nous attaquer en priorité à l'inflation.